

\$4,105,000 en frais d'administration, b) \$138,397,400 en aide sous forme de subventions, et c) \$106,000,000 en prêts pour le développement.

LE CAS DE M. JAMES LONEY

Question n° 489—**Le très hon. Diefenbaker:**

M. Martin James Loney a-t-il été à l'emploi du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au cours de l'année 1970 et, dans l'affirmative, à quel titre et pendant quelles périodes de temps?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui. M. Martin James Loney a travaillé pour le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, comme étudiant à titre d'adjoint aux recherches, du 27 avril au 28 août.

RADIO-CANADA—LA QUESTION DU TRANSFERT DU BUREAU PRINCIPAL

Question n° 602—**M. Nowlan:**

La Société Radio-Canada prévoit-elle, dans un avenir prochain ou éloigné, transférer son bureau principal à Montréal, comme le recommandait en 1965, le rapport du Comité Fowler sur la radiodiffusion?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: Non. Le paragraphe 1 de l'article 43 de la Loi sur la radiodiffusion stipule que «le siège de la Société est établi en la ville d'Ottawa ou en tout autre lieu du Canada que le gouverneur en conseil peut fixer».

[Traduction]

RADIO-CANADA—LES DÉBOURSEMENTS ET LES RECETTES DE LA PUBLICITÉ

Question n° 604—**M. Nowlan:**

1. Au cours de chacune des cinq dernières années, quel a été le total des cachets versés par la Société Radio-Canada aux artistes a) (i) de la télévision anglaise, (ii) de la radio anglaise, b) (i) de la télévision française, (ii) de la radio française?

2. Au cours de chacune des cinq dernières années financières, quels ont été les revenus nets de la Société Radio-Canada au chapitre de la publicité pour a) le réseau français (i) radio (ii) télévision, b) le réseau anglais (i) radio (ii) télévision?

3. Au cours des cinq dernières années, quel a été le pourcentage des marchés de publicité des réseaux de télévision français et anglais, détenu par la Société Radio-Canada?

4. Au cours des cinq dernières années, quel a été le pourcentage des marchés de publicité des réseaux de radio français et anglais détenu par la Société Radio-Canada?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: 1. Sommaire des cachets versés aux artistes et au talent en milliers de dollars

Année	Anglais		Français	
	Radio	TV	Radio	TV
1965-1966	3,974	5,731	1,854	4,271
1966-1967	4,714	6,960	2,133	5,309
1967-1968	4,817	6,993	2,264	5,121
1968-1969	5,003	7,168	2,314	5,018
1969-1970	5,345	7,388	2,427	5,298

2. Sommaire du revenu commercial net en milliers de dollars

Année	Anglais		Français	
	Radio	TV	Radio	TV
1965-1966	1,106	16,930	878	5,979
1966-1967	1,036	18,554	798	5,324
1967-1968	1,038	21,456	729	5,270
1968-1969	1,088	21,827	613	5,918
1969-1970	1,193	26,703	677	7,352

3 et 4. Pourcentage de la part de Radio-Canada des marchés commerciaux

	Radio	Télévision
1965	2.9%	25.1%
1966	2.3	23.9
1967	2.0	23.9
1968	1.8	23.9
1969	1.7	26.6

(Les données qui permettraient de calculer la part du marché selon la langue ne sont pas disponibles).

[Traduction]

LA TÉLÉVISION ÉDUCATIVE

Question n° 643—**M. Nowlan:**

1. Quels aspects a-t-on examinés de l'étude approfondie faite dans le domaine de la télévision éducative et dont fait état le dernier rapport annuel du ministère du Secrétariat d'État?

2. Quels autres ministères étaient en cause dans ces études?

3. Combien de rapports ministériels a-t-on rédigés à la suite de ces études?

4. A-t-on retenu les services d'experts-conseils de l'extérieur?

5. Combien de ces rapports ministériels, y compris ceux qui auraient pu être rédigés entièrement ou en partie par des experts-conseils de l'extérieur, ont été rendus publics?

6. Combien de ces rapports ministériels, y compris ceux qui auraient pu être rédigés entièrement ou en partie par des experts-conseils de l'extérieur, n'ont pas été rendus publics?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): 1. Le 24 octobre 1968, le secrétaire d'État a annoncé la création d'un groupe de travail sur la télévision éducative, dont le mandat était de fournir dans ce domaine des avis au gouvernement à propos des questions de compétence fédérale. Le groupe de travail devait notamment se rendre compte des besoins et des priorités des gouvernements provinciaux quant aux moyens techniques de diffusion, effectuer (sur le plan technique et financier) les travaux de recherche et de planification nécessaires pour assurer, de la manière la plus systématique, le développement de ces moyens techniques en tenant compte des réseaux de radiodiffusion et autres systèmes de communications au Canada ainsi que du rythme accéléré des progrès de la technique, et faire l'étude des textes législatifs correspondants.

2. Outre le secrétariat d'État, le ministère des Postes (devenu plus tard le ministère des Communications), le ministère de la Justice, le bureau du Conseil privé et le Conseil de la radio-télévision canadienne. La Société Radio-Canada a fourni des avis techniques sur demande.

3. Aucun. Les questions abordées par le groupe de travail dans ses études ont servi au ministère lors de ses